

Chantal Daigle en Cour suprême • Chantal Daigle en Cour suprême • Chantal Daigle en Cour suprême •

Les partisans pro-choix de l'Estrie dresseront ce midi une ligne de piquetage devant le Palais de justice

SHERBROOKE — Les partisans pro-choix de l'Estrie dresseront une ligne de piquetage devant le Palais de justice de Sherbrooke, entre midi et 13h30, aujourd'hui.

Ils veulent ainsi exercer une pression auprès de la Cour suprême du Canada qui doit décider, ce matin, si elle entendra la cause de Chantal Daigle. L'action des pro-choix vise également à inciter la plus haute cour du pays à suspendre l'injonction qui empêche Chantal Daigle d'avorter pour le temps que dureront les procédures. De cette façon, quel que soit le jugement rendu, Chantal Daigle pourrait mettre un terme à sa grossesse.

L'opération s'inscrit dans la

liste des moyens de pressions mis de l'avant, depuis quelques semaines, par la division sherbrookoise de la Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit. Les partisans pro-choix des régions de Montréal et Québec mèneront une action semblable devant leur Palais de justice.

Une soixantaine

La porte-parole de la division sherbrookoise de la Coalition pour le droit à l'avortement, Manon-Ann Blanchard, a dit s'attendre à ce qu'une soixantaine de piqueteurs piétinent le trottoir du Palais de justice. L'action réunirait alors autant de manifestants sherbrookoises que lors du rassemblement tenu à Montréal, jeudi dernier.

Il faut une loi pour éviter d'autres cas similaires

— Monique Gagnon-Tremblay

par Linda GIGUERE
SHERBROOKE — D'ici à ce qu'Ottawa légifère sur l'épineuse question de l'avortement, il faut éviter toute condamnation et concentrer ses énergies en matière de prévention.

C'est l'avis qu'a exprimé, hier à son retour de vacances, la ministre déléguée à la Condition féminine et députée de Saint-François, Monique Gagnon-Tremblay.

«On doit voir dans l'avortement un constat d'échec, a déclaré la ministre. L'avortement, c'est un dernier recours. Il n'y a pas une femme qui va le faire de gaieté de coeur. Avant d'en ar-

river là, il faut aider les femmes en détresse.»

A ce titre, Monique Gagnon-Tremblay a insisté sur l'importance, pour le cabinet québécois, d'adopter un programme d'accueil et de soutien à la vie. «Il faut d'abord corriger les causes socio-économiques du recours à l'avortement», a-t-elle expliqué.

Mme Gagnon-Tremblay estime qu'il est du devoir de son gouvernement de renforcer les mesures de prévention déjà en place telles que l'éducation sexuelle chez les jeunes et chez les parents. A son avis, Québec doit investir des ressources humaines et matérielles supplémentaires en planning familial. Il doit aussi améliorer la diffusion de l'information sur les méthodes

contraceptives et encourager la poursuite des recherches sur les contraceptifs alternatifs. «Plusieurs femmes ne peuvent pas prendre de moyens contraceptifs parce qu'ils sont nocifs pour elles», a-t-elle souligné.

Pas de loi avant Ottawa

Après avoir pris connaissance des jugements de la Cour supérieure et de la Cour d'appel du Québec interdisant à Chantal Daigle de se faire avorter, Mme Gagnon-Tremblay s'est dit en accord avec la nécessité de combler le vide juridique. «Il faut légiférer pour éviter que des cas similaires ne se reproduisent», a-t-elle déclaré.

Réagissant aux propos, lancés la semaine dernière, par le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, qui pressait le cabinet Bourassa de légiférer, Monique Gagnon-Tremblay a été catégorique. «On va prendre nos responsabilités en temps et lieu mais il n'est pas question de retourner à l'Assemblée nationale, cet été.»

Selon la ministre, Québec ne sera en mesure d'agir qu'à partir du moment où seront énoncées la législation promise par le gouvernement Mulroney ainsi que la décision de la Cour suprême. «Il ne faut pas précipiter les choses, a-t-elle mentionné. C'est au gouvernement fédéral de légiférer en premier lieu pour éviter que n'apparaissent des opinions différentes dans chaque province. Après, on verra si le gouvernement québécois doit légiférer.»



Monique Gagnon-Tremblay

Laisser passer le choc de l'émotivité

Mme Gagnon-Tremblay a dit regretter l'ampleur du mouvement d'incertitude, soulevé dans la population, depuis le début de l'affaire Chantal Daigle. Elle s'est avouée inquiète que ne se radicalisent les groupes pro-choix et pro-vie. «Il faut éviter de se prononcer sous le choc de l'émotivité, a-t-elle confié. Il ne faudra pas que cette cause ait pour effet de retourner 20 ans en arrière. C'est un cas très particulier et complexe. Aussi, je ne veux condamner personne.»

Le plus haut tribunal du pays prend l'affaire Daigle très au sérieux

par Marie TISON
OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada interrompt ce matin ses vacances estivales pour entendre la requête de Mme Chantal Daigle.

Cinq juges des neuf juges du plus haut tribunal du pays siégeront à cette occasion, alors que normalement, seulement trois juges sont affectés à entendre une cause à l'étape de la requête pour permission d'en appeler.

Ces deux détails démontrent à quel point le plus haut tribunal du pays prend l'affaire Daigle au sérieux, a déclaré hier le sénateur conservateur Gerald Beaudoin, un expert en droit constitutionnel, en entrevue à la Presse Canadienne.

Mme Daigle demandera ce matin aux cinq juges la permission d'en appeler du jugement majoritaire rendu par la Cour d'appel du Québec mercredi dernier et maintenant l'injonction interlocutoire qui empêche Mme Daigle de mettre un terme à sa grossesse.

Cette injonction avait été émise à Val d'Or le 17 juillet dernier par le juge Jacques Viens de la Cour supérieure du Québec, à la suite d'une requête de M. Jean-Guy Tremblay, l'ex-ami de Mme Daigle.

Il arrive très rarement que la Cour suprême entende une cause en-dehors des sessions régulières, a déclaré le sénateur Beaudoin. Le plus haut tribunal du pays ne recourt à cette procédure que lorsqu'elle doit traiter d'une affaire d'extrême urgence.

La session régulière d'automne de la Cour suprême ne doit débuter que le 3 octobre prochain.



(L'express photo PC, archives)

Chantal Daigle attendra probablement avec anxiété la réponse de la Cour suprême à sa requête qui sera entendue ce matin.

des parties sur le fonds de l'affaire. Ce type de requête doit être étudié par un banc d'au moins cinq juges.

La question du recours aux injonctions en matière d'avortement est particulièrement importante puisqu'elle ne touche pas uniquement le Québec, a déclaré M. Beaudoin. À la mi-juillet, la Cour suprême de l'Ontario a an-

nulé une injonction qui empêchait la Torontaise Barbara Dodd de se faire avorter, et un tribunal de Winnipeg a fait de même au début du mois.

En se prononçant sur une injonction, un tribunal doit considérer les inconvénients qui en résulteront pour chaque partie. Dans ce cas-ci, la situation est particulièrement difficile, puisqu'elle implique le père de l'enfant, la mère et le fœtus lui-même, a fait observer M. Beaudoin.

Compte tenu de l'importance des intérêts en jeu, le sénateur Beaudoin s'attend à ce que la Cour suprême accepte d'entendre l'appel de Mme Daigle. Par contre, personne ne sait à quel moment le tribunal choisira de l'entendre. Il pourrait le faire immédiatement, comme il pourrait le remettre à l'automne prochain, a déclaré M. Beaudoin.

Diligence

Déjà, la Cour suprême a fait preuve de diligence en acceptant d'entendre dès ce matin la requête de Chantal Daigle. Les délais sont normalement beaucoup plus longs.

Le sénateur Beaudoin a rappelé qu'au printemps 1981, la Cour suprême avait rapidement accepté d'entendre un appel logé au sujet du rapatriement de la Constitution. Les Cours d'appel du Québec et du Manitoba avaient statué que le gouvernement fédéral pouvait aller à Londres sans le consentement des provinces pour rapatrier la Constitution, alors que la Cour d'appel de Terre-Neuve était arrivée à une décision contraire. Cette divergence avait amené la Cour suprême à se pencher rapidement sur la question, mais elle avait tout de même pris quelques mois avant de rendre sa décision.

Aucune loi ne régit l'avortement au Canada depuis le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Morgentaler, le 28 janvier 1988. Le tribunal avait alors déclaré inconstitutionnelles les dispositions du Code criminel qui limitaient l'avortement, en expliquant qu'elles violaient le droit de la mère à la sécurité de sa personne.

En mars dernier, cependant, la Cour suprême avait refusé de se prononcer sur les droits du fœtus en déclarant qu'en l'absence de loi, il s'agissait d'un débat théorique.

Si Chantal essuie un échec en Cour suprême, elle donnera naissance à son enfant et l'élèvera

— sa sœur Marjolaine

MONTREAL (PC) — Chantal Daigle donnera naissance à son enfant et élèvera ce dernier si jamais la Cour suprême du Canada maintient l'injonction interdisant à la jeune femme de se faire avorter, a indiqué sa sœur.

Marjolaine Groulx a déclaré hier lors d'une entrevue téléphonique que Chantal, sa sœur cadette, lui avait confié qu'elle respecterait la décision de la Cour suprême.

Cinq juges de la Cour suprême doivent entendre demain la requête de la secrétaire de 21 ans qui conteste la décision partagée de la Cour d'appel du Québec.

Cette cour a reconnu la semaine dernière des droits au fœtus.

Si jamais les juges estiment que la requête n'est pas recevable, «Chantal aura l'enfant», a déclaré Groulx, 30 ans, de son domicile de Chibougamau.

«Elle (Chantal) élèverait son enfant seule avec un peu d'aide de sa famille», a ajouté Mme Groulx, qui s'est entretenue avec sa sœur vendredi dernier. «Elle ne veut rien avoir à faire avec Jean-Guy Tremblay.»

Tremblay, l'ex-ami de Chantal qui avait réclamé et obtenu l'injonction empêchant l'avortement planifié, a refusé de commenter les propos de la jeune femme. «Ca m'est égal. Je n'accorde plus d'entrevues», a-t-il déclaré.

La controversée réforme de l'aide sociale entre en vigueur accompagnée d'une période de transition d'un an

par Norman DELISLE
QUEBEC (PC) — La controversée réforme de l'aide sociale du gouvernement Bourassa entre en vigueur aujourd'hui même.

On a prévu cependant une période de transition qui assurera aux assistés sociaux susceptibles de voir leurs prestations réduites le maintien de ce que le gouvernement appelle les «droits acquis» jusqu'au 31 juillet prochain, soit pour une période d'un an.

Ainsi, ceux parmi les 400.000 assistés sociaux qui touchaient une allocation supplémentaire pour des besoins jugés spéciaux comme le logement ou les frais scolaires verront ces montants reconduits automatiquement pour un an.

De plus, dès aujourd'hui, les chèques pour les jeunes assistés de moins de 30 ans (ils sont 39.000)

seront ajustés au niveau des prestataires de plus de 30 ans. Ces mêmes chèques seront cependant soumis aux dispositions concernant la contribution parentale, c'est-à-dire réduits du montant de la contribution que les parents du prestataire doivent normalement lui fournir.

Il y aura également réduction automatique de \$85 par mois pour le jeune qui habite encore chez ses parents.

Il y aura par ailleurs un délai dans l'instauration des coupures pour deux assistés sociaux qui partagent leur logement. Cette réduction de \$85 par mois ne sera appliquée dans un premier temps

qu'aux nouveaux prestataires, laissant de côté pour un certain temps les personnes déjà inscrites à l'aide sociale le 31 juillet 1989.

Quant à l'allocation-logement mise sur pied pour les familles nombreuses ayant de la difficulté à se trouver un logement, elles ne sera versée qu'à compter du 1er janvier 1990.

Employabilité

D'autre part, le gouvernement commencera à implanter à compter du 15 août prochain ce qu'il appelle les «mesures de développement d'employabilité».

Il s'agit des mesures auxquelles les assistés sociaux jugés aptes au travail devront se soumettre pour ne pas voir leurs prestations réduites.

Dans un premier temps, quatre bureaux d'aide sociale commenceront sur une base expérimentale à rencontrer les assistés sociaux pour juger de leur volonté de participation aux mesures d'employabilité.

Ce sont les bureaux de main-d'oeuvre de Québec, de Longueuil, de Cowansville et de Jonquière.

Graduellement, tous les assistés sociaux seront classés en inaptes et en aptes au travail. Les aptes pourront être momentanément classés «non-disponibles», par exemple dans le cas d'une mère d'un jeune enfant d'âge préscolaire.

Pour s'assurer de ne pas voir son chèque coupé, un prestataire jugé apte devra se soumettre à des mesures d'employabilité qui consistent essentiellement à effectuer un stage de travail dans une entreprise, à faire des travaux communautaires ou à retourner aux études.

La gestion des aéroports de Mirabel et Dorval cédée à un organisme régional d'ici 12 à 18 mois

par Lia LEVESQUE
MONTREAL (PC) — D'ici quelques mois, Transport Canada cédera la gestion des aéroports de Mirabel et Dorval à un organisme régional, le Conseil de l'aéroport international de Montréal.

Le ministre fédéral des Transports Benoît Bouchard a signé, hier à Montréal, une entente qui marque le début des négociations avec ce groupe.

D'ici 10 à 12 mois selon le Conseil, ou 12 à 18 mois selon le ministre Bouchard, la cession devrait se concrétiser.

Le ministre Bouchard s'est fermement engagé à ce que les 529 emplois soient préservés. «Absolument. Aucun emploi ne sera perdu», a-t-il répondu. Ces 529 employés qui travaillent à l'un des deux aéroports se verront offrir «un emploi de même nature à même salaire», mais sous direction régionale plutôt que fédérale.

Location

Transport Canada ne cède que la gestion et l'exploitation des deux aéroports. Il demeure propriétaire des actifs. Il reste également responsable de tout ce qui touche la sécurité aérienne et la réglementation. Pour transférer la gestion au Conseil de l'aéroport international de Montréal, le gouvernement fédéral lui fera signer un bail. «Le gouvernement ne désire pas procéder à la vente des actifs mais veut se garder l'option», a-t-il indiqué. Pour le moment, donc, il s'agit de location.



Benoît Bouchard

Plusieurs conditions du bail, dont le coût de location, restent à déterminer au cours des négociations. Le coût n'est pas déterminé, a-t-il expliqué, parce que les actifs des deux aéroports n'ont pas encore été évalués.

Economie inconnue

Malgré les questions répétées des journalistes, le ministre Bouchard n'a pas dit combien Ottawa économiserait en cédant la gestion des aéroports de Dorval et Mirabel à une corporation régionale. Il a affirmé qu'on ne pouvait donner de chiffre exact, puisqu'il ne s'agit que d'une somme que verse actuellement Ottawa pour la gestion comprend aussi d'autres coûts: GRC, normes de sécurité, etc... Ce montant global oscille

autour de \$70 millions pour les deux aéroports, a finalement laissé tomber le ministre.

Montréal est l'une des quatre villes au Canada dont les aéroports seront gérés par un organisme régional. De semblables ententes ont été signées à Vancouver, Edmonton et Calgary.

Ce sont les villes elles-mêmes qui en font la demande. «On ne force pas le transfert, on ne le provoque pas.» Si d'autres villes sont intéressées, elles n'ont qu'à le dire. «La situation sera analysée.» La ville de Québec a déjà manifesté un intérêt, qui ne s'est pas renouvelé.

M. Bouchard se dit assuré que les autorités municipales et régionales seront mieux placées que le gouvernement fédéral, à Ottawa, pour faire la promotion des aéroports de Dorval et Mirabel.

M. Arthur Earle, président du Conseil de l'aéroport international, admet qu'une de ses premières actions sera d'instaurer «un programme très dynamique de marketing» pour valoriser les deux aéroports.

Pas question de fermer l'un des deux aéroports, a répété M. Earle. Le ministre Bouchard renchérit: «absolument pas question de transférer les services d'un aéroport à l'autre.» Chacun a sa mission. Les deux grandiront.

Le ministre concède toutefois que la présence de deux aéroports «est un problème». Mais «ce n'est ni Mirabel, ni Dorval, qui est un problème», c'est plutôt «la réalité de deux aéroports distants l'un de l'autre».

Avant que le transfert de gestion ne devienne réalité, les employés doivent recevoir un préavis de 9 mois.

Tournoi de golf de l'Assemblée nationale annulé à cause des élections très prochaines...

VICTORIAVILLE (MC) — Le déclenchement d'élections générales au Québec le 6 ou le 7 août est tellement prévisible que le Tournoi de golf de l'Assemblée nationale a été annulé.

Initialement prévu pour le 14 août, puis devancé au 7 août, le tournoi qui devait réunir députés et ministres au Club de golf de Victoriaville le 7 août a été annulé il y a quelques jours.

Hier, le député d'Arthabaska,

Laurier Gardner, déçu de perdre cet événement, n'a pas nié que la décision était reliée à l'annonce imminente d'élections provinciales. Cependant, il n'a pas voulu spéculer sur le moment précis du déclenchement des élections et, par voie de conséquence, du scrutin.

Le premier ministre Robert Bourassa pourrait très bien annoncer la tenue d'élections générales après le conseil des ministres qui suit le congrès des jeunes libéraux à Sherbrooke en fin de semaine, les 4, 5 et 6 août.

ÉDITORIAL

L'assassinat du colonel Higgins

Connaissant le fanatisme qui caractérise le Hezbollah et les groupes qui gravitent autour, il ne serait sûrement pas étonnant que le colonel américain Richard Higgins ait bel et bien été assassiné même si la nouvelle n'était pas encore confirmée hors de tout doute au moment d'écrire ces lignes.

Partout à travers le monde, on s'indignera de cet acte «scandaleux et barbare» pour reprendre les mots du Secrétaire d'Etat américain. Avec raison. Aucune cause, aussi bien fondée soit-elle, ne peut en effet justifier les auteurs de ce crime.

Mais cela dit, il faut également s'interroger sur ce qui a pu entraîner ces événements. Or, tout n'est pas blanc comme neige du côté d'Israël, la cible des organisations terroristes arabes et pro-iraniennes.

On le sait, le chaos qui persiste depuis des années au Liban est intimement lié au conflit israélo-arabe. En fait, la guerre civile libanaise risque de se poursuivre tant que les Palestiniens n'auront pas leur propre Etat. Or, malgré les appels au dialogue lancés de toutes parts et même par les Etats-Unis, son principal allié, Israël se refuse encore et toujours à entreprendre de véritables pourparlers avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), pourtant le seul interlocuteur possible.

Le gouvernement israélien s'est enfoncé de plus en plus dans la politique du pire. Il tient un discours extrémiste et emploie même des méthodes semblables à celles des groupes terroristes qu'il combat. L'an dernier, Israël faisait froidement assassiner un dirigeant de l'OLP; il y a quelque temps, le ministre Ariel Sharon en ap-

pelaït purement et simplement au meurtre de Yasser Arafat, le chef de cette organisation. La semaine dernière, un commando israélien kidnappait un responsable du Hezbollah, le cheikh Obeid; c'est en guise de représailles à cet enlèvement que le colonel Higgins aurait été pendu. Car il faut dire pour les extrémistes anti-israéliens, l'Etat hébreu et les Etats-Unis ne font qu'un.

Certes répugnant et injustifiable, ce meurtre; mais à quoi s'attendre des terroristes quand un Etat dûment constitué, membre des Nations-Unies et allié privilégié de la plus puissante démocratie occidentale, se livre au même genre de guerre que les fanatiques qui lui font face? Le résultat: un cercle vicieux, une surenchère de violence. D'ailleurs, il ne faut pas nécessairement partager les vues des extrémistes arabes et islamiques pour s'en inquiéter: le jour même de l'enlèvement du cheikh Obeid par Israël, le président Bush déclarait que cela «ne favoriserait pas la paix au Proche-Orient». Une façon bien polie de souligner au gouvernement israélien qu'en combattant le feu par le feu, en pratiquant la politique du «œil pour œil, dent pour dent», il ne peut qu'aggraver les choses, alimenter la poudrière dans cette partie de la planète.

Précisément, le temps des politesses devrait être révolu. Seuls les Etats-Unis peuvent faire entendre raison à Israël en lui signifiant qu'ils ne sauraient appuyer un gouvernement qui se comporte comme une organisation clandestine et dont les actes, de surcroît, mettent en danger la vie de leurs citoyens; que le terrorisme d'Etat, c'est aussi du terrorisme et qu'il mène à un cul-de-sac.

Roch Bilodeau

OPINION DES AUTRES

Il y a quelques mois, les chefs du parti libéral démocrate du Japon poussaient un soupir de soulagement: ils avaient enfin trouvé dans leurs rangs un politicien, M. Sousuke Uno, qui n'avait pas trempé dans un scandale de pots-de-vin.

C'était l'homme qu'il leur fallait pour devenir premier ministre et conduire le parti à de nouvelles victoires électorales. Mais M. Uno était simplement moins intéressé par l'argent que par une certaine geisha qui s'est empressée de dévoiler leur liaison.

Cette série d'histoires peu reluisantes au sujet du PLD lui a fait subir une lourde défaite lors de l'élection pour la moitié des sièges du Sénat. M. Uno a démissionné, car plus personne ne veut de lui comme chef du parti à l'ap-

proche des élections à la Diète de 1990. En effet, la perte de la majorité au Sénat complique le travail législatif pour le PLD, mais ne compromet pas son droit de former le gouvernement.

Rien n'est encore joué pour les élections générales de l'année prochaine. Il est possible que le PLD obtienne une majorité parlementaire, car les Japonais pourraient craindre un gouvernement de coalition dominé par les socialistes. En 40 ans de pouvoir, le PLD a présidé au miracle économique que nous connaissons et au développement de relations internationales stables et peu encombrantes.

Mais le PLD doit faire appel à une nouvelle équipe. Il est comme le Sénat romain à l'époque de la

République, quand les fils des grandes familles suivaient le cursus honorum pour arriver au pouvoir selon un schéma bien établi. C'est ce système à l'intérieur du PLD qui a perdu sa crédibilité et non la démocratie japonaise.

Encouragés par leur succès, les partis d'opposition devront mieux faire connaître leurs chefs et rapprocher leurs politiques du centre autour duquel la grande majorité des électeurs gravitent. Les libéraux devront trouver une nouvelle équipe et surtout veiller à ce que cette sélection corresponde aux vœux des électeurs et non aux pratiques désavouées de la hiérarchie du parti. Cela pourrait donner aux Japonais un véritable choix démocratique pour la première fois depuis des décennies.

Frédéric Wagnière
La Presse

La démocratie se réveille au Japon

DOCUMENT

NDLR Voici les principaux passages du jugement de la Cour d'appel du Québec qui a rejeté la semaine dernière, par trois voix contre deux, la requête de Chantal Daigle d'obtenir un avortement. Le plus haut tribunal québécois a donc maintenu la décision du juge Jacques Viens, de la Cour supérieure (Source: Presse Canadienne).

Les juges Yves Bernier, Marcel Nichols et Louis Lebel ont rejeté la requête de Mme Daigle tandis que les juges Christine Tourigny et Roger Chouinard l'ont acceptée.

Le juge Bernier

«L'enfant conçu mais non encore né, quel que ce soit le qualitatif de son état civil, constitue une réalité dont il doit être tenu compte. Il n'est pas un objet inanimé, ni la propriété de personne mais une entité humaine vivante, distincte de celle de la mère qui le porte, à qui deux êtres humains ont donné existence, qu'ils ont procréé qui, de prime abord, a droit à la vie et à la protection de ceux qui l'ont conçu.

Je suis donc d'avis que l'enfant conçu mais non encore né, peu importe le stade de la grossesse, possède un statut civil; qu'en principe il a droit d'être porté à terme. Il ne peut être privé de son droit naturel à la vie sans cause juste, suffisante et acceptable dans une société libre et démocratique.

C'est ce que fait l'Etat lorsqu'il intervient dans l'intérêt supérieur de la société pour contraindre les recours abusifs à l'avortement.

Quant à la question du droit à l'avortement, en l'espèce, je partage l'avis du premier juge à l'effet que les motifs invoqués par l'appelante ne sont pas suffisamment sérieux pour priver l'enfant conçu du droit d'être porté à terme et de naître. La naissance a été voulue et planifiée par le couple qui faisait alors vie commune (...) et le fait que l'appelante ait rompu la vie commune ne constitue pas, à mon avis, un motif suffisant pour mettre fin, malgré l'opposition du père, à une grossesse aussi avancée.

Le juge Nichols

«J'ai de la difficulté à me convaincre que les chartes, canadienne et québécoise, reconnaissent des droits fondamentaux au fœtus. Sur ce point, je serais d'avis d'appeler à donner raison à l'appelante. Mais l'absence de garanties constitutionnelles en faveur du fœtus ne se traduit pas par une négation totale de ses droits ni par un exercice illimité de la liberté.

Le droit à la liberté de la mère n'exclut pas le droit à la vie du fœtus. Si le premier est exprimé clairement, le manque de clarté du second n'implique pas que l'enfant à naître soit dépourvu de droits.

En tenant compte du contexte historique qui prévalait au moment où le législateur a reconnu des droits aux enfants conçus et non encore nés, je ne puis me con-



Chantal Daigle

vaincre que le droit fondamental à la liberté (consacré par la charte mais déjà reconnu avant sa consécration) puisse avoir évolué au point où aujourd'hui, il faille conclure que ce droit est devenu sans limite en matière d'avortement.

L'article 251 du code criminel n'a pas été déclaré inconstitutionnel parce que la femme s'était vu accorder par la charte un droit illimité à l'avortement mais parce que le législateur avait utilisé une mécanique boiteuse pour déterminer les limites de l'interdiction qui lui était faite.

Cet accident de parcours ne change pas les droits du fœtus. Ceux-ci n'existent pas seulement

en fonction du droit pénal; ils ont été reconnus par la coutume et implicitement consacrés par nos lois.

(...) Le débat judiciaire présent n'exige pas que nous nous penchions sur les conséquences de la naissance pour la mère, le fœtus ou pour le père. A ce sujet, la preuve n'offre aucun renseignement, que ce soit d'ordre social, psychologique, matériel ou économique. J'aurais la conviction de sombrer dans la spéculation si je m'aventurais à prévoir les effets qu'aura la naissance du fœtus dans les circonstances actuelles.

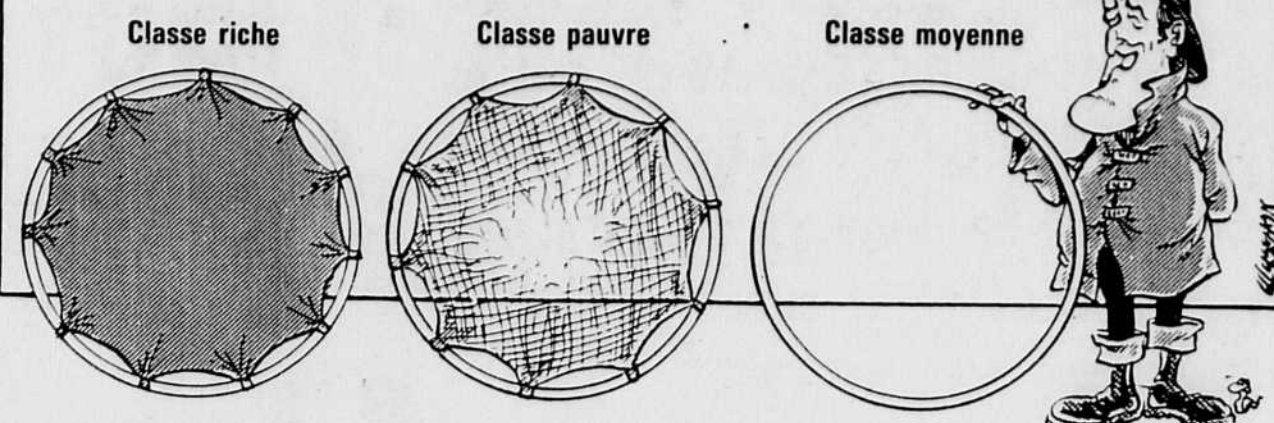
Le juge Lebel

«Traité expressément comme une personne par le Code civil, notamment à l'article 338, bien que ne bénéficiant pas d'une personnalité juridique complète en raison de sa situation, le fœtus accède au niveau du droit de façon distincte de la femme enceinte.

La reconnaissance de cette forme de personnalité juridique implique toutefois une possibilité de conflit avec les droits de la femme à sa sécurité et à sa liberté tant en vertu de l'article 7 de la Charte canadienne que de la Charte québécoise.

(...) Dans le présent cas, nous avons à apprécier le droit de l'appelante à disposer d'elle-même et le droit du fœtus qu'elle a conçu volontairement, à la protection de la loi et à la vie. L'on admet que ce fœtus est très près du seuil de la viabilité. Il s'est développé

Filets de sûreté



TRIBUNE LIBRE

La télévision, l'ennemi public no 1

Maintenant que l'apogée des fêtes du 2e centenaire de la révolution de notre mère patrie est passée, il serait peut-être bon d'aborder une réflexion sur notre propre révolution, dite tranquille. Et de fait elle le fut, si on la compare à la violence qui a caractérisé la première: un million de victimes, avance-t-on aujourd'hui.

La nôtre n'a produit que des victimes morales, mais ce n'est guère mieux. Lorsque l'ennemi est entré au Québec en travesti, à sa façon insidieuse, ordinaire et coutumière, on ne le reconnut pas; on lui ouvrit tout grand les bras et les oreilles, et le cœur suivit. Aujourd'hui, il est installé partout, dans tous les foyers, les centres d'accueil, les hôpitaux etc.; souvent dans les foyers, il trône dans plusieurs pièces: salon, chambre à coucher, cuisine, salle de jeux, etc. Il est roi et maître partout, réglant l'emploi du temps et limitant les contacts personnels et les conversations sé-

rieuses qui pourraient créer des liens, dans les familles et entre elles, et dans la société. Chacun gobe ce qu'il veut bien servir à ses adeptes.

Il m'apparaît urgent, qu'un cri s'élève dans le désert et dénonce la télévision comme l'ennemi public no 1 du Québec, qui en rien de temps, a réussi à déchristianiser notre pays et à détruire la famille, base de toute société.

On en récolte aujourd'hui les fruits:

perte de la conscience (on ne distingue plus le bien du mal); familles brisées, dispersées ou désunies; meurtres à tous les degrés; avortement, sida, etc.

Exemple: Montréal, ville de Marie, devient une ville où l'on a peur de marcher sur la rue ou d'utiliser le métro. Pour protéger adéquatement sa population, cet-

te ville devrait augmenter ses divers corps de police d'une façon effarante. Ce qui se passe à Montréal se retrouve à une échelle réduite dans le reste du Québec.

Nous courons vers la ruine économique et le retour à la barbarie, à moins qu'un coup de barre ne soit donné. Cela présume une concertation à tous les niveaux: politique, religieux, éducatif, économique, afin de redonner au peuple québécois une conscience droite et l'amour de son prochain, qui lui permettraient de retrouver la paix. Mais cela ne peut se faire que dans la foi à un être suprême, qui nous a créés et nous aime, et n'attend que notre cri du cœur vers Lui pour nous aider à mettre de l'ordre dans ce chaos que nous avons créé, par notre orgueil, notre laxisme, notre laisser-faire....

Yolande Lapalme-Roy
Racine

Avortement: l'importance des compromis

Les événements des derniers jours amènent tout le monde à réfléchir sur la question de l'avortement.

D'abord, le groupe Pro-Choix veut l'avortement libre et gratuit. Obtenir gain de cause n'éliminerait pas tous les problèmes. Un grand nombre de personnes ayant obtenu un avortement vit des problèmes physiques, moraux ou sociaux pendant une période plus ou moins longue suivant l'intervention médicale. Ces problèmes sont d'autant plus grands que la grossesse est avancée. Les femmes sont maîtres de leur corps et personne ne peut leur enlever ce droit fondamental. Mais, leurs droits sont étroitement liés à leurs devoirs. Ces devoirs sont d'abord de ne pas mettre leur santé en danger et ensuite de ne pas considérer l'avortement comme une méthode anticonceptionnelle de routine. Vouloir choisir le moment d'une grossesse est légitime. S'assurer d'éviter une grossesse non désirée est toutefois de première importance.

C'est là que les intérêts des deux groupes se rejoignent. En effet, comme société, nous devrions d'abord inciter les gens à être

conscients de leur volonté ou non d'avoir un enfant. Ensuite, nous devrions tout mettre en oeuvre pour que les moyens d'éviter une grossesse non désirée soient facilement accessibles. On devrait même valoriser le recours généralisé à des méthodes contraceptives qui iraient en harmonie avec notre corps tout en évitant le risque de grossesse non désirée. Des milliers d'avortements pourraient être évités.

Enfin, si la société décide d'avoir recours à l'avortement, cette intervention devrait se rappro-

cher le plus possible du moment de la conception. Plusieurs méthodes sont soit existantes ou à étudier.

Il est essentiel qu'il y ait un point de non retour afin de protéger la société contre les abus. Il est peu probable que les gouvernements empêchent les avortements ou les permettent sans restriction. De là l'importance des compromis pour les deux groupes. Est-ce possible? La réponse nous appartient...

Daniel Bélanger

Valeurs en péril

Devant tout le brassage d'idées et de sentiments, ces jours-ci, autour de la question de l'avortement, je ne puis m'empêcher de citer cette profonde réflexion de Jean-Marie Paupert, écrivain et essayiste réputé: «deux cultures s'affrontent présentement: la culture moderne, qui est culture du rien, du néant, de l'avorton; la culture catholique, qui est culte de la Mère, culte de Dieu, culte de la fécondité en même temps, cu-

rieusement, que de la chasité...»

Il n'y a pas à s'y méprendre, le débat actuel sur la question de l'avortement met en cause des réalités fondamentales d'ordre ontologique, métaphysique et religieux, qui engagent l'avenir de la Vie. On ne peut se laisser charrier par des émotions quand il s'agit de maintenir des valeurs de civilisation en péril.

Fernand Laberge
Sherbrooke

La cause Daigle-Tremblay: principaux passages du jugement

NDLR Voici les principaux passages du jugement de la Cour d'appel du Québec qui a rejeté la semaine dernière, par trois voix contre deux, la requête de Chantal Daigle d'obtenir un avortement. Le plus haut tribunal québécois a donc maintenu la décision du juge Jacques Viens, de la Cour supérieure (Source: Presse Canadienne).

Les juges Yves Bernier, Marcel Nichols et Louis Lebel ont rejeté la requête de Mme Daigle tandis que les juges Christine Tourigny et Roger Chouinard l'ont acceptée.

Le juge Bernier

«L'enfant conçu mais non encore né, quel que ce soit le qualitatif de son état civil, constitue une réalité dont il doit être tenu compte. Il n'est pas un objet inanimé, ni la propriété de personne mais une entité humaine vivante, distincte de celle de la mère qui le porte, à qui deux êtres humains ont donné existence, qu'ils ont procréé qui, de prime abord, a droit à la vie et à la protection de ceux qui l'ont conçu.

Je suis donc d'avis que l'enfant conçu mais non encore né, peu importe le stade de la grossesse, possède un statut civil; qu'en principe il a droit d'être porté à terme. Il ne peut être privé de son droit naturel à la vie sans cause juste, suffisante et acceptable dans une société libre et démocratique.

C'est ce que fait l'Etat lorsqu'il intervient dans l'intérêt supérieur de la société pour contraindre les recours abusifs à l'avortement.

Quant à la question du droit à l'avortement, en l'espèce, je partage l'avis du premier juge à l'effet que les motifs invoqués par l'appelante ne sont pas suffisamment sérieux pour priver l'enfant conçu du droit d'être porté à terme et de naître. La naissance a été voulue et planifiée par le couple qui faisait alors vie commune (...) et le fait que l'appelante ait rompu la vie commune ne constitue pas, à mon avis, un motif suffisant pour mettre fin, malgré l'opposition du père, à une grossesse aussi avancée.

Le juge Nichols

«J'ai de la difficulté à me convaincre que les chartes, canadienne et québécoise, reconnaissent des droits fondamentaux au fœtus. Sur ce point, je serais d'avis d'appeler à donner raison à l'appelante. Mais l'absence de garanties constitutionnelles en faveur du fœtus ne se traduit pas par une négation totale de ses droits ni par un exercice illimité de la liberté.

Le droit à la liberté de la mère n'exclut pas le droit à la vie du fœtus. Si le premier est exprimé clairement, le manque de clarté du second n'implique pas que l'enfant à naître soit dépourvu de droits.

En tenant compte du contexte historique qui prévalait au moment où le législateur a reconnu des droits aux enfants conçus et non encore nés, je ne puis me con-



Chantal Daigle

vaincre que le droit fondamental à la liberté (consacré par la charte mais déjà reconnu avant sa consécration) puisse avoir évolué au point où aujourd'hui, il faille conclure que ce droit est devenu sans limite en matière d'avortement.

L'article 251 du code criminel n'a pas été déclaré inconstitutionnel parce que la femme s'était vu accorder par la charte un droit illimité à l'avortement mais parce que le législateur avait utilisé une mécanique boiteuse pour déterminer les limites de l'interdiction qui lui était faite.

Cet accident de parcours ne change pas les droits du fœtus. Ceux-ci n'existent pas seulement

en fonction du droit pénal; ils ont été reconnus par la coutume et implicitement consacrés par nos lois.

(...) Le débat judiciaire présent n'exige pas que nous nous penchions sur les conséquences de la naissance pour la mère, le fœtus ou pour le père. A ce sujet, la preuve n'offre aucun renseignement, que ce soit d'ordre social, psychologique, matériel ou économique. J'aurais la conviction de sombrer dans la spéculation si je m'aventurais à prévoir les effets qu'aura la naissance du fœtus dans les circonstances actuelles.

Le juge Lebel

«Traité expressément comme une personne par le Code civil, notamment à l'article 338, bien que ne bénéficiant pas d'une personnalité juridique complète en raison de sa situation, le fœtus accède au niveau du droit de façon distincte de la femme enceinte.

La reconnaissance de cette forme de personnalité juridique implique toutefois une possibilité de conflit avec les droits de la femme à sa sécurité et à sa liberté tant en vertu de l'article 7 de la Charte canadienne que de la Charte québécoise.

(...) Dans le présent cas, nous avons à apprécier le droit de l'appelante à disposer d'elle-même et le droit du fœtus qu'elle a conçu volontairement, à la protection de la loi et à la vie. L'on admet que ce fœtus est très près du seuil de la viabilité. Il s'est développé

normalement. Sa santé paraît satisfaisante.

Celle de la mère, au strict point de vue physiologique, n'est pas en danger. Elle veut surtout interrompre la grossesse en raison de la rupture avec son compagnon de quelques mois. Elle déclare appréhender des troubles psychologiques non spécifiés.

(...) L'on met en balance (à la fin) la fin immédiate de l'existence et d'autre part des inconvénients et des restrictions importantes de la vie de l'appelante.

A cette étape du développement de l'enfant, la balance des inconvénients paraît clairement favoriser le fœtus et justifier la demande d'injonction.

Le juge Tourigny

«Je ne peux, avec égards, partager le point de vue du juge de première instance qu'un être humain puisse être autre chose qu'une personne physique. Le juge de première instance convient d'ailleurs qu'il «serait difficile d'inclure le fœtus humain dans l'expression de la personne...».

A mon avis, le fœtus n'est pas une personne et ne peut bénéficier des droits accordés aux personnes par les chartes. L'interprétation de ce mot ne peut être différente selon qu'il s'agit de la Charte québécoise ou de la Charte canadienne et je crois bien fondée la décision de la Cour d'appel de la Saskatchewan dans Borowski vs procureur général du Canada sur la protection des droits du fœtus dans la Charte canadienne.

J'en viens à la conclusion que

l'interprétation des textes de loi dont nous disposons ne peut avoir pour effet de porter atteinte aux droits garantis aux femmes enceintes par la constitution canadienne, encore moins d'en nier l'existence.

(...) Je suis d'avis que le jugement de première instance est mal fondé en droit et qu'en l'absence de législation précise à cet effet, il ne saurait être question d'interpréter des dispositions générales de lois québécoises comme restreignant et, à plus forte raison, empêchant l'application de droits garantis par la constitution canadienne.

Le juge Chouinard

«Sans nier l'opportunité du moyen procédural de l'injonction, à défaut d'une étude sérieuse, je précise qu'il ne m'apparaît guère approprié dans une matière aussi personnelle que l'interruption ou la continuation d'une grossesse qui implique des droits aussi fondamentaux quant à la mère et quant à la protection de la vie (ainsi qu'envisagé dans la perspective de possibles législations futures). L'inviolabilité de la personne humaine prévue notamment à l'article 19 du Code civil, le respect de certaines valeurs hors commerce sont-ils compatibles avec un tel recours et les menaces de sanctions pénales qui peuvent en résulter?

Dans les circonstances, je suis d'avis d'accueillir le pourvoi, sans frais, de casser le jugement de première instance et de rejeter la requête demandant l'injonction interlocutoire.

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999

Publicité: 564-5450

Rédaction: 564-5454

Abonnements: 564-5466

ADMINISTRATION

YVON DUBÉ
Président et Éditeur

JEAN-GUY FARAH
Adjoint au président (adm.)
et Secrétaire-trésorier

LIONEL DALPÉ
Adjoint au président (prod.)
et Éditeur adjoint

RÉDACTION

JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef

JEAN ROY
Directeur de l'information

PIERRE-YVON BÉGIN
Chef des nouvelles

ROCH BILODEAU
Chef d'éditorialité adjoint

STÉPHANE LAVALLÉE
Chef de publicité

DENIS MESSIER
Directeur des pages sportives

PUBLICITÉ

FRANÇOIS VAILLANCOURT
Directeur de la publicité

J. BERTIN ST-AMAND
Adjoint au directeur

JEAN-FRANÇOIS ROULEAU
Adjoint au directeur

PAUL ALLARD
Chef de bureau

PRODUCTION

JEAN-PIERRE ROBITAILLE
Directeur de la production

J. JACQUES DELORME
Chef des opérations

GERARD PÉPIN
Adjoint

GASTON GRENIER
Adjoint

BENOÎT CÔTÉ
Chef pressier

COMPTABILITÉ

ANDRÉ CORRIVEAU
Chef comptable

JULIENNE POULIN
Gérante du crédit

EXPÉDITION
MICHEL DOYON
Gérant

BATISSE
ANDRÉ JACQUES
Responsable

TIRAGE

JEAN-NIL LAPLANTE
Directeur au tirage

ANDRÉ CUSTEAU
Adjoint au directeur

Gérants de district:

PIERRE-ALAIN DION

JACQUES FAUCHER

MICHEL FOURNIER

MICHEL LAVOIE

SERGE NADEAU

CLAUDE OUELLET

JEAN-MARC PÉPIN

GASTON PINARD

JEAN-CHARLES POULIN

VIVRE

Conclusion d'un couple qui a séjourné un an avec ses trois enfants à Kamloops, en Colombie-Britannique

«Les gens sont ouverts au Québec»

par Jean PICHETTE
SHERBROOKE — Kamloops, Colombie-Britannique. Une équipe de soccer regroupant une Québécoise francophone et des filles anglophones de 9 ou 10 ans se met à jouer en français. Les parents, unilingues anglais, n'y comprennent rien. L'autre équipe non plus.

Deux solitudes, le Canada? A entendre Denis Dalpé et Manon Boudreau, de retour d'un séjour d'un an à Kamloops, en Colombie-Britannique, les deux groupes linguistiques du pays ne sont peut-être pas si éloignés l'un de l'autre.

«Les gens sont ouverts au Québec, ils nous posaient mille et une questions. Je n'en revenais pas de l'intérêt qu'ils nous portaient», affirme l'enseignante de Fleurimont. «Les gens de l'Ouest sont séparés physiquement du reste du pays par les Rocheuses. Ils doi-

vent construire leur sentiment d'appartenance. C'est pourquoi ils sont si éveillés au monde, aux autres cultures», ajoute celui qui enseigne également dans une école primaire de Sherbrooke.

Après avoir enseigné le français dans des classes d'immersion, dans la ville de 70 000 habitants située à la tête de la vallée de l'Okanagan, le couple de Fleurimont a maintenant l'impression de mieux saisir la réalité canadienne. «On a vraiment vu ce que c'est le Canada», note celui qui parlait difficilement l'anglais avant son départ.

Le goût de l'aventure

Partis le 5 juillet 1988, en compagnie de Jérémie, 12 ans, Mollie, 9 ans, et Alexis, 6 ans, les deux professeurs arrivent 33 jours plus tard à Kamloops, région semi-désertique du sud de la Colombie-Britannique. «Notre première réaction a été de nous demander

s'il y avait eu un feu de forêt ou une coupe à blanc», note à cet effet M. Dalpé.

Une dizaine de jours après son arrivée, la famille emménage dans une maison dénichée par une agence immobilière. L'aventure commence.

«Un professeur que nous connaissons avait vécu une expérience d'immersion à Terre-Neuve. Quand il nous en a parlé, ça a piqué notre curiosité et ça nous a donné le goût de l'aventure», explique Manon Boudreau qui, elle aussi, maîtrisait plus ou moins la langue de Shakespeare il y a un an. 3000 milles plus loin, dans une contrée qu'ils n'avaient jamais visitée, les membres de la petite famille apprennent à connaître leur nouvelle demeure.

Après un accueil très chaleureux, les voyageurs découvrent rapidement une nouvelle réalité scolaire. Pendant que papa et maman enseignent le français par immersion, les enfants se mettent à un apprentissage tout aussi intensif de l'anglais: on ne va pas à Kamloops pour apprendre le français!

Pour Jérémie, une fois les premières semaines passées et la gêne effacée, l'expérience s'avère fascinante au point où c'est le retour au Québec qui finira par faire problème.

Mollie partage quant à elle son temps entre la classe d'immersion française, le matin, et la classe régulière anglaise, l'après-midi, ce qui lui permet de se faire de nombreux amis. Des camarades qui lui lisent des livres à tour de rôle et l'aide d'un orthopé-



De retour d'un séjour d'un an à Kamloops, en Colombie-Britannique, Mollie, Jérémie, leur père, Denis Dalpé, Alexis, le cadet, et leur mère, Manon Boudreau, réapprennent à vivre au rythme du Québec.

gogue facilitent grandement son insertion dans ce nouveau milieu.

Pour Alexis, les premières semaines, où il s'enfuyait de la maternelle pour aller se réfugier dans la classe de sa mère, sont maintenant loin derrière. De retour au Québec, il lui arrive souvent de parler anglais avec ses jouets et animaux.

Expérience enrichissante

«On nous avait dit qu'on retournerait 20 ans en arrière en allant là-bas, mais c'est tout le contraire qu'on a vu. On a beaucoup à apprendre d'eux au niveau de

l'éducation», précise avec enthousiasme Mme Boudreau. «Pour eux, l'école est vraiment un milieu de vie où tout le monde participe. Et leur système est établi depuis longtemps», ajoute-t-elle encore.

«Ici, nous sommes encore en période de rodage au niveau de l'éducation. Mais le contexte est différent. Il nous faut conserver notre langue et on n'a pas encore trouvé la méthode efficace pour y parvenir», explique son conjoint.

En attendant que les adultes trouvent des solutions pour le monde scolaire québécois, Alexis, Mollie et Jérémie tirent déjà profit de leur séjour à l'autre bout du

pays. L'Ouest canadien mais aussi l'Arizona et la Californie, visités pendant les vacances du printemps, ne constituent plus pour eux une simple abstraction figée sur une carte géographique. En découvrant un coin de pays, tout un monde s'est ouvert devant eux: et ils ont cultivé le goût de le découvrir.

La petite famille retournera-t-elle à Kamloops? «Nous avons maintenant de bons contacts là-bas. Il n'est pas dit qu'on n'y retournera pas», affirme M. Dalpé. Mais pour l'instant, Mme Boudreau goûte son retour au Québec, le 10 juillet dernier. «C'est tellement facile de parler français», conclut l'enseignante.

S'il n'y a pas trop de nuages, une éclipse sera bien visible le soir du 16 août

MONTREAL (PC) — S'il n'y a pas trop de nuages, une éclipse de lune sera bien visible dans l'est du continent, le soir du mercredi 16 août.

Le satellite de la Terre entrera à 20h23 dans la zone de pénombre, une demi-heure après son lever au-dessus de l'horizon est, annonce le planétarium Dow, de la ville de Montréal.

La lune commencera à disparaître dans la zone d'ombre à 21h21, prenant une teinte orange de plus en plus sombre; la phase dite de

totalité (quand elle se trouve entièrement dans l'ombre) durera de 22h20 à 23h56.

L'observation d'une éclipse de lune ne présente aucun danger pour les yeux, au contraire d'une éclipse du soleil. Les endroits sans trop d'éclairage sont les meilleurs pour l'observation.

Aux photographes, le planétarium rappelle que l'astre des nuits se déplace de la moitié de son diamètre en une minute et que le temps d'exposition ne devrait pas dépasser 10 secondes.

En bref

Retrouvailles annuelles des Racine — Les familles Racine tiennent leur réunion annuelle en fin de semaine à Ste-Anne-de-Beaupré, près de Québec. Une soirée de retrouvailles est organisée au Château Mont-St-Anne, samedi soir, et une messe sera célébrée, dimanche, à 10 heures, à l'église basse de la basilique Ste-Anne-de-Beaupré. Informations à (418) 681-5142.

Rencontre d'informations sur les acouphènes — Le Regroupement québécois pour personnes avec acouphènes (RQPA) organise une rencontre d'information sur les acouphènes, le mercredi 9 août, à 19h30, à la clinique médico-nutritionnelle, au 877 rue Conseil, à Sherbrooke. Lors de cette rencontre, toute personne âgée entre 20 et 40 ans pourra être informée des différents services offerts par les médecins et audiologistes et de quelques-unes des approches alternatives de maîtrise des acouphènes.

MONTREAL (PC) — La monoparentalité a un portrait fort différent suivant que c'est un homme ou une femme qui dirige la famille. Encore aujourd'hui, au Québec, dans 87 pour cent des cas, c'est une femme qui dirige la famille monoparentale.

Les femmes qui sont chefs de famille monoparentale ont un revenu moindre que les hommes dans la même situation. Elles sont aussi moins scolarisées. Elles travaillent moins souvent à l'extérieur du foyer que les pères dans la même situation. Elles ont aussi à leur charge des enfants plus jeunes.

C'est ce qui ressort d'une étude réalisée par Santé Québec sur la santé physique et mentale des Québécois. L'analyse globale «Et la santé, ça va?» a déjà été publiée; Santé Québec vient de publier des monographies sur certaines catégories de population, dont les familles monoparentales.

Au Québec, 15 pour cent de toutes les familles sont monoparentales. Il s'agissait en 1987 de 140,488 familles ayant 224,800 enfants, soit en moyenne 1,6 enfant par famille.

La moyenne d'âge de ces enfants vivant

avec un seul parent est de 11 ans.

La tendance veut que les pères seuls se retrouvent avec des enfants plus âgés. Presque la moitié des pères vivent avec un enfant âgé de 15 à 17 ans. Les pères seuls sont deux fois plus souvent veufs.

Les mères chefs de famille monoparentale ont un revenu moindre que les pères dans la même situation. D'ailleurs, 62 pour cent d'entre elles se situent dans les catégories pauvres ou très pauvres.

Seulement le tiers des parents masculins se retrouvent dans ces catégories de revenus. La majorité, soit 53 pour cent des parents masculins, sont à revenu moyen.

Contrairement à la croyance populaire, la monoparentalité chez la femme n'est pas surtout le lot des jeunes filles. Seulement 8 pour cent des mères monoparentales ont moins de 25 ans et moins de 1 pour cent (0,7) a moins de 20 ans. La très grande majorité d'entre elles, 78 pour cent, sont âgées entre 25 et 44 ans.

Sur le plan de la santé, les familles monoparentales affichent une moins bonne performance que les familles à deux parents.

Les parents féminins seuls avouent plus de problèmes de santé que les parents féminins qui vivent dans une famille biparentale.

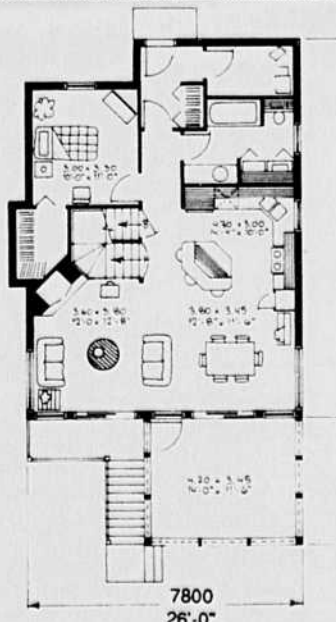
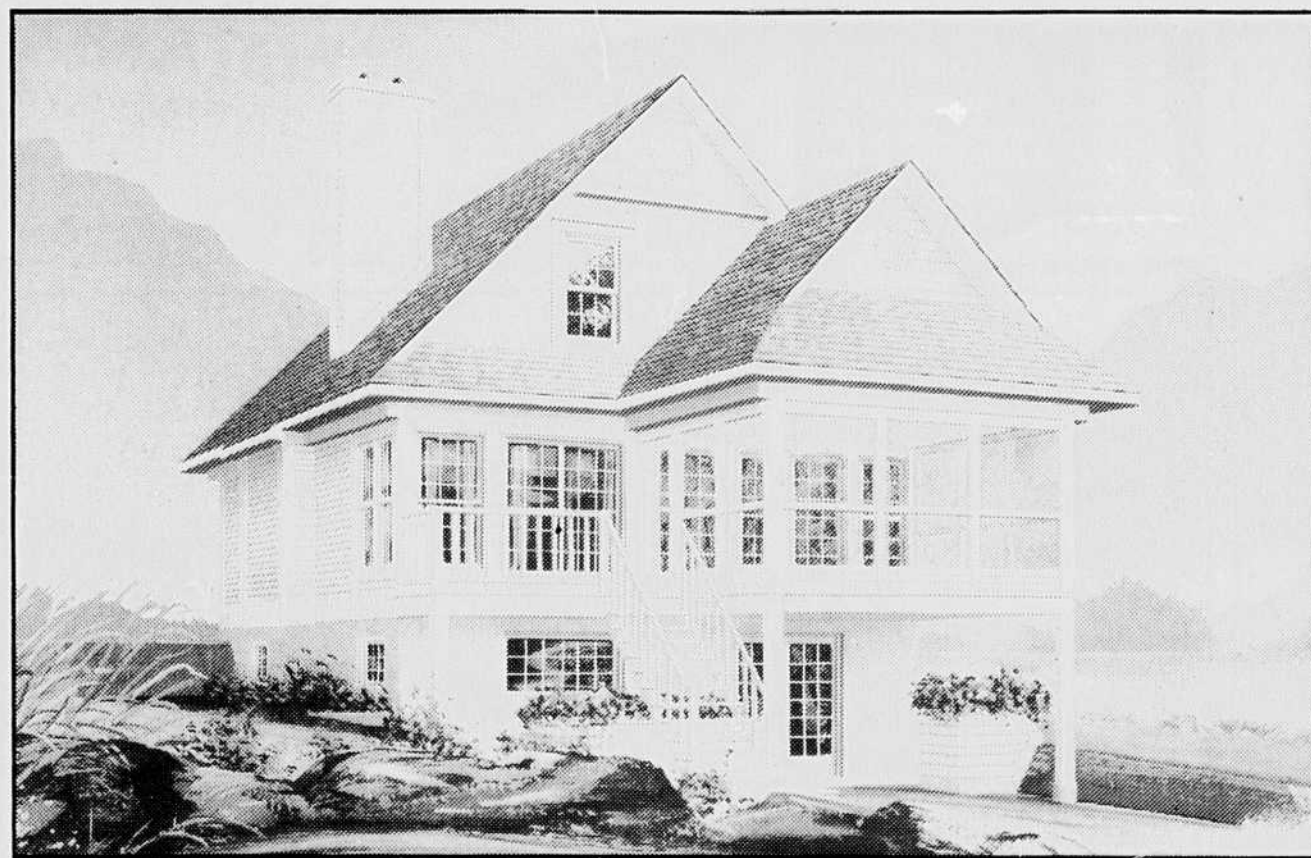
Chez les familles monoparentales, 42 pour cent des mères déclarent plusieurs problèmes de santé et 32 pour cent n'en déclarent aucun. Chez les familles biparentales, la proportion est inverse: 41 pour cent des mères ne déclarent aucun problème, 30 pour cent: plusieurs.

En matière de santé mentale, les familles monoparentales «éprouvent un niveau de détresse plus élevé et démontrent un niveau de santé mentale positive plus faible que leurs homologues de familles biparentales», écrit-on dans la monographie. Près de 30 pour cent des parents seuls ont un niveau dit élevé de détresse psychologique.

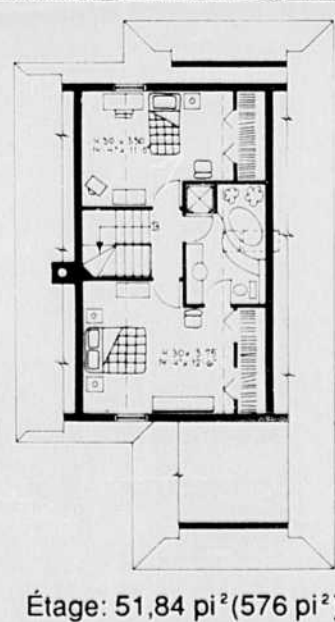
Santé Québec en conclut qu'ils sont «un peu plus isolés et moins heureux» que les parents de familles biparentales.

Pour tenter d'améliorer la situation, Santé Québec suggère d'adopter des politiques et programmes «dans l'optique d'un support global à la famille», à toutes les familles, plutôt que ciblé seulement sur les monoparentales.

SPÉCIAL - plan de maison



Rez-de-chaussée:
80,55 m² (895 pi²)



Étage: 51,84 pi² (576 pi²)

Un autre plan de qualité conçu et réalisé par:
LES DESSINS DRUMMOND INC.

Le plan proposé est dessiné en mesures métriques et anglaises. Il comprend le plan des fondations, le plan de planchers, le plan des quatre élévations ainsi que le plan d'escaliers et la coupe des murs.

Généralement, 4 copies additionnelles sont requises pour la construction d'une maison (municipalité, prêteur, estimateur, contracteur...). Le coût des plans vendus n'est pas remboursable. Toute maison ayant une serre ou une superficie vitrée généreuse devra présenter sa façade vitrée au sud pour répondre à certaines exigences.

Modèle T- 2916

Type: Maison à étage genre chalet 4 saisons.

Programme: Rez-de-chaussée: cuisine/dînette, salle à manger, vivoir, 1 chambre, salle de bains/buanderie, rangement, salle avec moustiquaire.

Étage: 2 chambres, salle de bains/douches. Sous-sol aménageable.

Plan: Semi-ouvert.

Surface habitable: 132,39 m² (1471 pi²).

Revêtements extérieurs: Revêtement à l'horizontale, bardeau d'asphalte.

Éléments utilitaires: Solarium avant en moustiquaire accessible de l'intérieur et de l'extérieur, foyer au vivoir, chambre prévue au rez-de-chaussée, rangement attenant au vestibule arrière.

Particularités: deux (2) portes fenêtrées s'ajoutant à la généreuse fenestration du "living". Possibilité d'aménager un "bachelor" au sous-sol. Construction fonctionnelle pensée pour site pittoresque.

MODÈLE TIRÉ DU MAGAZINE

PLANS DE
maisons
DU QUÉBEC



Faites-moi parvenir le modèle T- 2916

premier cahier de plan complet (150\$) _____
 () cahier (s) additionnel (s) à 15\$ chacun _____

ou notre PLAN BUDGET (250\$) _____

(5 cahiers de plan, liste de matériaux, devis d'efficacité énergétique type, plan de plomberie)

ou notre SUPER PLAN BUDGET (285\$) _____

(8 cahiers de plan, liste de matériaux, devis d'efficacité énergétique type, plan de plomberie)

Chèque ou mandat poste fait à l'ordre de

Les Dessins
Drummond inc.

2950, boul. Lemire
Drummondville, QC
J2B 7J6

Frais d'emballage (8\$) _____

"C.O.D." si applicable (3\$) _____

Taxe prov. (9%) _____

TOTAL _____

Chèque ☐ C.O.D. ☐ Master Card N° _____ Visa _____
 Date d'émission _____ Date d'expiration _____

NOM _____ TÉL.: _____

ADRESSE _____ Code Postal _____

VILLE _____

Pour un service rapide
commandez par téléphone
(819) 477-3315

Pour consulter d'autres modèles de maisons
Montréal (514) 353-5410 Trois-Rivières (819) 373-3148
Drummondville (819) 477-3315 Sherbrooke (819) 564-8966
Québec (418) 872-1430 Rimouski (418) 725-3536

La vie dans les Cantons



(Photo La Tribune par Luc Lemay)

Maléporo à La Tribune

Le marcheur sherbrookoïse pour la Paix, Anatole Maléporo, était de passage à La Tribune, juste avant son départ pour le Vatican. Il est accompagné par Richard Tremblay, directeur de la police Ascot-Lennoxville, Raynald Daignault, de la station CHLT, et de son ami Gerry Deliccoli, tous membres de son comité de soutien.



Meilleur tireur

L'adjudant-major L.J.D. Côté remet au soldat Eric Durand, fils de Gérald et Jacqueline Durand, de Fleurimont, le trophée du Général Gutknecht, attribué au meilleur tireur de l'École des recrues des Forces Canadiennes, dans le cadre de la cérémonie de promotion du cours 8911, tenue le 26 mai 1989.

«Vacances endimanchées»

Les participants des «Vacances endimanchées-spécial 3ème âge» ont dansé sans répit, dimanche, au parc Victoria. Ces festivités, organisées par le centre d'activités des 50 ans et plus, étaient présentées dans le cadre de la programmation estivale 1989 des services récréatifs et communautaires de la Ville de Sherbrooke.



(Photo La Tribune par Luc Lemay)

Ephémérides

C'est le mardi 1er août 1989, 213e jour de l'année.
Fêtes à souhaiter: Alphonse de Li-guori (fondateur des Rédemptoristes, mort en 1787), Pierre-Julien Eymard (fondateur des Religieuses et des Servantes du Saint-Sacrement, mort en 1868), Arcadius, Arcady, Eléazar.
Anniversaires historiques:
1987 — Un accident lors d'une

excursion en radeau fait cinq morts en Colombie-Britannique.
1986 — Une fillette naît aux Etats-Unis, sept semaines après la mort clinique de sa mère, qui avait été maintenue artificiellement en vie.
1975 — Les dirigeants de 35 pays, réunis en sommet à Helsinki, promulguent une Charte pour la coopération et la sécurité en Europe.

1972 — Le bilan d'inondations aux Philippines s'élève à plus de 350 morts.

1971 — Le Pentagone annonce le retrait de près de 3000 soldats américains du Vietnam.

1950 — Léopold III, roi des Belges, abdique en faveur du prince Baudouin.

1941 — Ouverture officielle du pipeline reliant Portland, dans le Maine, à Montréal.

1936 — Ouverture des Jeux olympiques de Berlin.

1930 — Le dirigeable britannique R-100 arrive à l'aéroport de Saint-Hubert.

1914 — L'Allemagne déclare la guerre à la Russie.

1885 — Un jury de six hommes affirme à Regina que Louis Riel est coupable de trahison.

1834 — Abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises.

1793 — Le kilogramme devient le premier poids du système métrique.

Ils sont nés un 1er août:
L'écrivain américain Herman Melville (1819-1891)

Le couturier français Yves Saint-Laurent (1936)

L'écrivain Anne Hébert (1916)

PENSÉE DU JOUR

La fin du monde, c'est quand on cesse d'avoir confiance. (Madeleine-Ouellette Michalska)

La Tribune salue



Bernard Prévost, responsable du jugement de bovins laitiers à Expo-Sherbrooke.

La météo

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions météorologiques pour la province de Québec émises par Environnement Canada pour mardi avec un aperçu pour mercredi.

Situation générale: un vaste anticyclone couvre la majeure partie de la province et il donne du beau temps sur nos régions. Mais des nuages se pointaient au-dessus de l'Abitibi.

Les passages nuageux risquent de produire quelques averses ou orages, surtout sur le nord, avant de se propager lentement vers l'est.

Les températures se réchaufferont lentement au cours des prochains jours. ESTRIE-BEAUVE, TROIS-RIVIERES et DRUMMONDVILLE, QUÉBEC: ensoleillé avec fréquents passages nuageux. Max.: près de 25. Min.: 12 à 14. Mercredi: des nuages et possibilité d'averses en fin de journée.

OTTAWA-HULL-CORNWALL, MONTREAL: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: près de 25. Min.: près de 15. Mercredi: des nuages et possibilité d'averses.

PONTIAC-GATINEAU et LIEVRE, LAURENTIDES: ensoleillé avec fréquents passages nuageux. Max.: près de 25. Min.: près de 12. Mercredi: des nuages et averses dispersées.

LAC ST-JEAN: ensoleillé en matinée. Des nuages et possibilité d'averses par la suite. Max.: 22 à 25. Min.: 12 à 14. Risque de précipitations: 30 p.c. Mercredi: des nuages et averses dispersées.

SAGUENAY, LA TUQUE, RÉSERVE DES LAURENTIDES: ensoleillé avec fréquents passages nuageux et possibilité d'une averse. Max.: 22 à 25. Min.: 12 à 14. Risque de précipitations: 20 p.c. Mercredi: des nuages et possibilité d'averses en fin de journée.

ABITIBI-TEMISCAMINGUE: ensoleillé avec fréquents passages nuageux. Max.: 25 à 27. Min.: près de 15. Mercredi: averses ou orages dispersés.

RÉSÉROIRS CABONGA et GOUIN: des nuages et possibilité d'une averse en matinée. Ensoleillé avec passages nuageux par la suite. Max.: 23 à 25. Min.: 12 à 15. Risque de précipitations: 20 p.c. Mercredi: averses dispersées.

CHARLEVOIX et RIVIERE-DU-LOUP, RIMOUSKI-MATAPEDIA, STE-ANNE-DES-MONTS et PARC DE LA GASPE, GASPE et PARC FORILLON: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 20 à 22. Min.: 10 à 13. Mercredi: des nuages.

BAIE-COMEAU, SEPT-ÎLES: ensoleillé avec passages nuageux plus fréquents en fin de journée. Max.: près de 20. Min.: près de 10. Vents modérés par moments. Mercredi: des nuages et possibilité d'averses.

BASSE COTE-NORD et ANTICOSTI: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 16 à 19. Min.: près de 10. Vents modérés par moments. Mercredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Dans le monde

	Max	Min	Hong Kong	29	24	Nassau	18	12
			Honolulu	31	24 <td>New Delhi<td>30<td>24</td></td></td>	New Delhi <td>30<td>24</td></td>	30 <td>24</td>	24
Amsterdam	16	13	Islamabad	28	20 <td>Nicosie</td> <td>38</td> <td>24</td>	Nicosie	38	24
Athènes	32	20	Istanbul	28	20 <td>Oslo</td> <td>22</td> <td>13</td>	Oslo	22	13
Bahrain	38	30	Jakarta	34	24	Paris	20	14
Bangkok	33	27	Jérusalem	28	17	Pékin	30	23
Beyrouth	33	24	Johannesburg	22	5	Perth	17	8
Belgrade	31	18	Kiev	27	16	Rome	32	18
Berlin	17	14	Kuala Lumpur	33	24	San Juan	20	12
Bermudes	30	23	La Havane	31	24	Santiago	13	1
Bogota	20	9	Le Caire	34	21	Séoul	33	23
Bruxelles	20	11	Lima	19	15	Singapour	32	23
Buenos Aires	14	6	Lisbonne	33	18	Stockholm	17	12
Caracas	28	19	Londres	21	13	Sydney	19	11
Copenhague	20	15	Madrid	35	23	Taipei	31	25
Dublin	19	10	Manille	30	25	Tel Aviv	29	23
Francfort	26	13	Mexico	24	11	Tokyo	29	24
Geneve	31	17	Montevideo	12	6	Varsovie	25	14
Helsinki	23	12	Moscou	26	14	Vienne	18	17

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler, A Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE LUEUR D'ESPOIR...

SECOURS/AMITIÉ

Poste d'écoute: 564-2323
Sans frais d'appel: Woodon

LAC-MÉGANTIC RICHMOND ASBESTOS

composez 0 et demandez Zenith 5-3060

À TOUTE HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT

Protégez l'environnement, utilisez dans vos jardins des insecticides naturels tels que roténone, terre diatomée, thuricide, savon, etc. Pour plus d'informations contactez-nous.

Sur présentation de ce coupon, obtenez \$2.00 de rabais sur produit 100% naturel "Insectigone" 200 gr. rég. \$7.95.

Peut s'employer à l'intérieur comme à l'extérieur.

VALIDE Jusqu'au 6 août ou jusqu'à épuisement de la marchandise

la tribune

Pour plus d'informations, communiquez avec nous

2480 King Est. Fleurimont 564-0044

4600 boul. Bourque, Rock Forest 564-7884

989 Child, Coaticook 849-7934

Gagnez un week-end pour deux à Hull-Ottawa et voyagez dans le temps.

La Tribune, l'Hôtel Plaza de la Chaudière et le Musée Canadien des Civilisations vous convient au concours d'ouverture du Musée Canadien des Civilisations.

Vous pouvez gagner une fin de semaine pour deux personnes à Hull-Ottawa comprenant

transport aller-retour par avion, de Montréal à Ottawa, gratuité de Cité Express, hébergement pour deux nuits à l'Hôtel Plaza de la Chaudière, petit-déjeuner continental inclus et entrée gratuite au tout nouveau Musée des Civilisations. Vous n'avez qu'à remplir le coupon ci-dessous et le poster ou le retourner à:

La Tribune, 1950, rue Roy, Sherbrooke, QC, J1K 2X8

Nom: _____

Adresse: _____

No téléphone: _____

Abonné(e) à La Tribune Oui ☐ Non ☐

Les règlements du concours peuvent être obtenus au bureau de La Tribune.

la tribune

Hôtel Plaza de la Chaudière



MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS

Cité EXPRESS

ÉCONOMIE

Le mouvement de baisse des taux d'intérêt se généralise aux USA

NEW YORK (AFP) — Le mouvement de baisse du loyer de l'argent se généralise aux États-Unis avec l'annonce lundi d'une réduction d'un demi-point à 10,5 pc du taux de base (prime rate) de la Citibank, première banque américaine, de Chemical Bank et de First National Bank de Chicago.

La Chase Manhattan Bank, deuxième banque américaine, avait été le premier grand établissement à réduire son «prime rate» le 10 juillet et BankAmerica avait emboîté le pas en fin de semaine dernière. Plusieurs autres petites banques avaient entre temps également suivi l'exemple de la Chase Manhattan.

Cette généralisation du mouvement de baisse du «prime rate», taux le plus bas accordé par les banques à leurs meilleurs clients, était attendu par l'ensemble des analystes alors que la Réserve fédérale américaine (Fed) continue d'assouplir sa politique monétaire.

re pour réduire les risques de recession.

Les taux interbancaires au jour le jour, «le taux sur les fonds fédéraux», principal outil d'intervention de la Fed sur le marché des liquidités, est tombé vendredi dernier au-dessous des 9 pc, à 8,93 pc et restait inchangé lundi matin.

Autre signe

Autre signe de la baisse générale des coûts d'emprunt des banques, le taux moyen sur les certificats de dépôt à six mois est tombé à 8,47 pc en moyenne la semaine

passée contre 8,52 pc huit jours auparavant et 8,8 pc en moyenne en juin, selon la lettre spécialisée Bank Rate Monitor.

Enfin, sur le marché obligataire, baromètre sensible de l'évolution des taux d'intérêt, les taux sur les bons du Trésor à 30 ans, valeur phare, sont tombés vendredi au-dessous de la barre des 8 pc pour la première fois depuis le 8 avril 1987. Lundi matin, ils s'établissaient à 7,98 pc en moyenne.

Des analystes ont noté lundi que la Chase Manhattan Bank avait été suivie avec retard par les autres banques car celles-ci voulaient s'assurer avant de s'aligner que la Fed allait continuer d'assouplir sa politique monétaire.

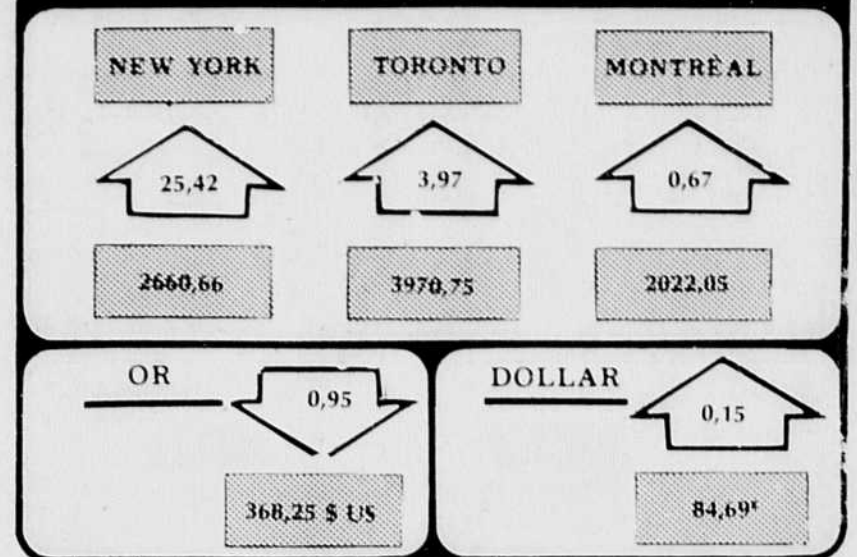
«Le sentiment général sur le

marché, a indiqué Mme Elizabeth Reiners, économiste à la firme d'analyses Dean Witter Reynolds Inc., était que la décision de la Chase Manhattan était prématurée et tout le monde attendait pour suivre que les fonds fédéraux tombent au-dessous de 9 pc.

Le «prime rate» était à 10,5 pc au début de cette année et avait été relevé à deux reprises d'un demi-point en février pour être porté à 11,5 pc. Il avait ensuite été réduit d'un demi-point le 5 juin et ramené à 11 pc.

De son côté, Wall Street était hésitante lundi matin après les fortes hausses des dernières semaines, l'indice Dow Jones des 30 valeurs vedettes reculait de 1,70 point à 2,633,54 en fin de matinée après avoir ouvert en baisse de 3,41 points.

TENDANCES DU MARCHÉ



Encore au moins deux ans de croissance économique pour la RFA

BONN (AFP) — La RFA va connaître encore au moins deux années de croissance économique soutenue après les six ans consécutifs d'expansion qu'elle vient d'enregistrer, selon un rapport sur ce pays publié à Bonn par l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE).

Pour 1989, l'OCDE a révisé à la hausse ses prévisions de croissance pour la RFA, qui passent de 3 pour cent à 3,75 pour cent. Ce taux de croissance serait donc supérieur à celui de 1988 (3,4 pour cent), le meilleur depuis dix ans. Pour 1990, l'OCDE prévoit un taux de 2,75 pour cent.

Le facteur essentiel de la poursuite de l'expansion de la RFA réside dans le «boom» des investissements des entreprises ouest-allemandes dans la perspective du marché unique européen, relève le rapport.

Ces investissements augmentent de 8,5 pour cent en 1989 et de 6 pour cent en 1990, prévoit l'OCDE.

Évolution des prix

En ce qui concerne l'évolution des prix en RFA, l'OCDE estime qu'ils augmenteront en moyenne de 3 pour cent en 1989, en raison du relèvement de la fiscalité indirecte, de la dépréciation du DM et de la hausse des prix du pétrole.

L'OCDE se félicite de l'amélioration du marché de l'emploi en RFA, tout en regrettant la len-

teur du processus. Le taux de chômage devrait continuer à baisser pour atteindre 7,5 pour cent en 1989 et 7 pour cent en 1990, alors qu'il était de 7,9 pour cent en 1988.

Points faibles

Parmi les points faibles de l'économie de la RFA, l'OCDE déplore le haut niveau de l'excédent commercial du premier pays exportateur mondial. L'excédent de la balance des opérations courantes pourrait atteindre \$48 milliards en 1989 (\$48,5 milliards en 1988), et \$53 milliards en 1990.

Sur le plan de la micro-économie, l'OCDE regrette «le peu d'intérêt» manifesté pour la privatisation tant de la part des collectivités locales que des entreprises.

Autre point faible relevé par l'OCDE: les subventions directes aux entreprises «qui ont régulièrement augmenté aux cours des années 80, contrairement aux objectifs qui avaient été définis».

La progression des subventions fédérales entre 1983 et 1988 a été pratiquement parallèle à celles du PNB.

L'économie en bref

Bénéfices pour Chrysler — HIGHLAND, E.-U. (AFP) — Chrysler, troisième constructeur automobile américain, a annoncé lundi une hausse de 6,5 pc à \$341 millions de ses bénéfices nets au second trimestre par rapport à la même période en 1988.

Le chiffre d'affaires du groupe, en progression de 8,24 pc sur les trois mois sous revue, a totalisé \$10,1 milliards.

Chrysler est le seul des trois grands constructeurs américains à enregistrer une hausse de ses bénéfices trimestriels. La semaine dernière, General Motors avait annoncé une légère baisse de ses bénéfices (3,5 pc) et Ford, une chute de 15 pc des siens.

Pour le premier semestre de son exercice 1989, les bénéfices nets de Chrysler ont augmenté de 37,30 pc à \$692 millions sur un chiffre d'affaires en progression de 12,06 pc à \$20,06 milliards.

Chrysler relève toutefois que les bénéfices nets des six premiers mois de 1988 avaient été fortement réduits par une provision pour perte de \$93 millions liée à la fermeture de son usine d'Acustar.

Montée de l'indice des produits industriels — OTTAWA (PC) — L'indice des prix des produits industriels a monté de 0,1 pc en juin par rapport au mois précédent, a rapporté Statistique Canada lundi. Des baisses notables du prix des métaux et produits chimiques ont compensé partiellement une hausse des prix du pétrole, du charbon et du bois d'œuvre. Le bureau de la statistique signale aussi que le prix des matières premières a baissé de 1,6 pc en juin sur le mois précédent. Six des huit composants de l'indice ont fléchi, avec en tête les prix des métaux et du combustible. D'autre part, comparé à juin 1988 l'indice des prix industriels a monté de 2,3 pc à 131,1 points en juin 1989. En excluant les prix de l'énergie, la hausse était de 2,5 pc. L'indice des prix des matières premières a monté en juin 2,4 pc à 101,4 points par rapport à juin 1988.

Elf Aquitaine: rachat — STAMFORD, E.-U. (AFP) — Le groupe français Elf Aquitaine est parvenu à un accord avec la Commission fédérale américaine du commerce (Federal Trade Commission-FTC) qui va permettre le rachat de la société chimique Pennwalt, ont annoncé lundi Elf et Pennwalt dans un communiqué conjoint. L'OPA de Elf sur Pennwalt, d'un montant de \$1,05 milliard, avait été lancée en mars dernier. Mais l'acquisition de Pennwalt était bloquée car la FTC, chargée de veiller au respect de la réglementation antitrust, craignait que ce rachat donne à Elf une position trop forte sur le marché des résines de plastiques polyvinylidènes et des vinylidènes. L'accord conclu avec la FTC prévoit la cession d'une usine de Pennwalt à Thorofare (New Jersey) qui fabrique ces deux produits, ont indiqué Elf et Pennwalt.

Recul du prix des produits agricoles — WASHINGTON (AFP) — Les prix recrus par les agriculteurs américains pour leurs produits ont reculé de 1 pc en juillet par rapport à juin mais étaient en hausse de 2,8 pc comparé au même mois en 1988, a annoncé lundi le département de l'Agriculture. Une baisse du prix des agrumes, du soja et du maïs a été partiellement annulée par une hausse des prix du porc et des tomates, ont précisé les services statistiques de l'USDA. Une flambée des prix alimentaires en réaction à la sécheresse du début de l'hiver avait contribué à une poussée de l'inflation pendant les premiers mois de l'année.

Confiance accrue des consommateurs américains

NEW YORK (AFP) — La confiance des consommateurs américains dans la santé de l'économie s'est accrue en juillet, malgré les signes évidents de ralentissement de la croissance donnés par les derniers indicateurs économiques, a révélé mardi le Conference Board.

L'indice de confiance publié chaque mois par l'organisation patronale américaine est passé à 120,7 (base 100: 1985) en juillet contre 117,2 en juin, revenant ainsi à son niveau de février dernier, précise le Conference Board.

Les consommateurs interrogés se sont montrés légèrement plus optimistes que le mois dernier quant aux perspectives économiques pour les six mois à venir, et le nombre de ceux qui ont l'intention d'acheter prochainement un logement ou une automobile a légèrement augmenté, après la forte baisse enregistrée ces derniers mois à la suite de la hausse des taux d'intérêt.

Les taux d'intérêt cette semaine

MONTREAL (PC) — Voici les taux d'intérêt en vigueur le 31 juillet dans les principales institutions financières au Canada. Ces taux sont fournis par les institutions financières et compilés par la Presse canadienne.

Institutions	Dépôt à terme 30-59	Certificat de placement			Prêt hypothécaire		Prêt personnel Taux min.
		1 an	3 ans	5 ans	1 an	5 ans	
Banques							
Commerce Can.	9,25	10,75	10,25	10,00	12,75	11,75	14,50
Laurentienne	9,25	10,50	10,00	10,00	12,50	11,75	14,50
Montréal	9,25	10,75	10,25	10,00	12,75	11,70	14,00
Nationale	9,25	9,50	10,00	10,00	12,25	11,75	14,00
BNE	9,25	10,75	10,25	10,00	12,75	11,76	14,75
Royale	9,25	10,75	10,25	10,00	12,75	11,75	14,00
TD	9,25	10,75	10,25	10,00	12,75	11,75	14,25
Caisses pop Estrie	9,25	10,75	10,25	10,00	12,50	11,75	13,50
Fiducies							
Fid. Desjardins	9,50	10,75	10,25	10,00	12,50	11,75	—
Trust Général	9,50	10,75	10,25	10,00	12,50	11,75	13,50
Trust Laurentien	9,25	10,50	10,00	10,00	12,50	11,75	—
Montréal Trust	9,50	11,00	10,50	10,25	12,75	11,75	—
Trust National	9,50	10,75	10,25	10,00	12,50	11,75	13,50
Soc. Nat. Fid.	9,50	10,75	10,25	10,00	12,75	11,75	—
Trust Prêt Rev.	9,25	10,75	10,25	10,00	12,50	11,75	—
Trust Royal	9,50	10,75	10,25	10,00	12,50	11,75	13,50
Sherbrooke Trust	9,50	10,75	10,25	10,00	12,50	11,75	13,50
Société d'épargne							
La Financière	9,25	10,75	10,25	10,00	12,50	11,75	14,25

Les taux fournis étaient en vigueur le 31 juillet. Les taux non fournis n'étaient pas encore disponibles au moment de la cueillette des données.

Le Maroc espère profiter du plan Brady pour réduire sa dette

RABAT (AFP) — Le Maroc, dont la dette extérieure est estimée entre \$20 et \$22 milliards, espère bénéficier du plan Brady pour une réduction de sa dette vis-à-vis des banques privées.

Le président de la Banque mondiale, M. Barber Conable a récemment fait part au gouvernement marocain du soutien de son organisme pour la recherche d'un accord avec les banques créancières. Pour montrer sa confiance dans la politique économique menée par Rabat il a signé deux prêts d'un montant total de \$273 millions pour le développement du milieu rural.

Considéré comme l'un des pays les plus endettés dans le monde, le Maroc réclame d'être traité sur le même pied d'égalité que les pays latino-américains et de bénéficier de la stratégie actuelle de réduction de la dette.

Pour les responsables marocains, l'application du plan qui porte le nom du secrétaire américain au Trésor, M. Nicholas Brady, permettrait à leur pays «non seulement une amélioration de ses comptes extérieurs, mais aussi une relance des investissements et de la croissance».

Nette amélioration

L'économie marocaine a connu une nette amélioration ces quatre dernières années, particulièrement en 1988, où la croissance du PIB a atteint 10 pour cent en termes réels, selon la banque d'Etat. Mais la situation économique et financière du pays demeure «fragile» à moyen terme, selon la Banque mondiale.

En février dernier, les négociations de Rabat avec le Club de Londres regroupant les banques commerciales pour la partie dite privée de la dette de l'Etat marocain (\$3,7 milliards, supportée dans une large mesure par des banques françaises), ont tourné court, a-t-on indiqué dans les milieux économiques marocains.

Depuis janvier, ont-ils précisé, seuls sont payés les intérêts mais non le principal des \$1,4 milliard que le Maroc voudrait voir rééchelonnés et couvrant les échéan-

ces arrivées ou arrivant à maturité entre janvier 1989 et décembre 91.

Cette partie de la dette est restreinte (17 pour cent du total) mais chère (30 pour cent du service) car elle n'est pas garantie par les Etats, remarque-t-on de mêmes sources.

Progrès reconnus

Le président de la Banque mondiale a reconnu «les progrès réalisés par le gouvernement marocain en matière de réduction des déséquilibres financiers» et a es-

timé que le Maroc «est en droit de bénéficier des dispositions du plan Brady d'autant plus, a-t-il dit, que Rabat n'a pas été équitablement traité par la communauté financière internationale en termes de transferts de ressources».

Il a également noté que la «bonne volonté» du Maroc pour rembourser une partie de sa dette, et, surtout, pour continuer d'en assurer le service d'une façon «irréprochable», n'a pas été «gratifiée» par le Club de Londres et les créanciers privés.

Le baril de pétrole à plus de 18 \$ US au dernier trimestre

— le ministre du Pétrole des Émirats

ABOU DHABI (AFP) — Le ministre du Pétrole des Émirats arabes unis, M. Maneh Said Al-Otaiba, a affirmé que le prix du baril peut atteindre, voire dépasser les \$18, pendant le dernier trimestre 1989.

Dans une interview diffusée dimanche soir par la télévision d'Etat des Émirats, M. Otaiba a déclaré que «le marché pétrolier passe par une période de stabilité à la suite du dernier accord de l'OPEP», ajoutant qu'il était optimiste sur l'évolution des prix qui peuvent atteindre, voire dépasser le niveau de \$18 le baril.

Le dernier accord de l'OPEP, intervenu en juin à Vienne, fixe le plafond de production des 13 pays membres à 19,5 millions de barils par jour (mbj) pour le second semestre 1989.

M. Otaiba a indiqué que les prix du baril tournent actuellement autour de \$15 à \$17 le baril, et a appelé à la nécessité du respect des quotas de production au sein de l'OPEP.

Il a estimé que la réunion du comité de suivi de l'OPEP, prévue pour septembre prochain à Paris, «donnera un nouvel élan à l'accord de juin dernier et contribuera à établir la confiance sur le marché».

En dépit des estimations de sources occidentales situant la production actuelle de l'OPEP à plus 21 mbj, M. Otaiba a affirmé que «tout indique que les pays de

l'OPEP respectent leurs quotas de production».

Le ministre du pétrole a, par ailleurs, estimé nécessaire la coopération des producteurs non-OPEP avec les pays du cartel, dans l'intérêt des deux parties.

«Les producteurs en dehors de l'OPEP doivent souscrire aux efforts de l'organisation visant à stabiliser les prix autour de \$18 le baril», a-t-il affirmé, ajoutant qu'un «marché pétrolier stable permettra une meilleure performance de l'économie mondiale».

Selon lui, l'OPEP a cessé de fixer un prix de référence pour le baril de pétrole, désormais déterminé par le jeu du marché.

Il a enfin souligné que le rôle de l'OPEP consiste à garantir le marché contre les fluctuations saisonnières et les spéculations.

Xerox annonce des profits

STAMFORD (AFP) — Xerox Corp. a annoncé lundi une légère hausse de ses résultats pour le deuxième trimestre 1989, avec une augmentation de 7 pour cent de son bénéfice net et de 8 pour cent de son chiffre d'affaires.

Xerox a réalisé entre avril et juin 1989 un bénéfice net de \$179 millions (\$1,67 par action) contre \$167 millions (\$1,59) pour la même période de 1988.

TAUX DES MONNAIES

TORONTO (PC) — Le dollar américain a fermé lundi en baisse de 21-100 et cotait à \$1,1808 can. comparativement à \$1,1829 vendredi en clôture. La livre sterling a fermé en hausse de 1 13-100 à \$1,9666.

En devise US, le dollar canadien a gagné 15-100 à \$0,8469 US et le sterling 1 25-100 à \$1,6655.

Ces cotes proviennent de la Banque de Montréal. Le franc français cotait 0,1870; le franc suisse 0,7348; le mark allemand 0,6328; le yen japonais 0,008620.

MÉTAUX

TORONTO (PC) — L'or cotait \$437 can. (\$370 US) à l'offre et \$438 can. (\$371 US) à la demande, lundi en clôture chez Deak International, courtiers en métaux précieux.

TORONTO (PC) — Handy and Harman cotait l'argent-métal, lundi, à \$6,074 l'once et \$195,25 le kg, comparativement à \$6,119 et \$196,73 respectivement, lors de la précédente cotation.

Ces cotes sont en dollars canadiens.

LONDRES (AP) —

Voici les cours de clôture de l'or sur les principales places, lundi, en dollars US l'once

Troy avec, entre parenthèses, les cours de la précédente clôture:

Londres... \$368,25 (\$369,20)

Paris... \$371,85 (\$374,83)

Francfort... \$369,79 (\$373,05)

Zurich... \$368,25 (\$369,75)

Hong Kong... \$368,65 (\$372,25)

65 cents US; 11 sept., 31 août.

New Brunswick Telephone Co. Ltd. \$1,37; 35 cents; 15 sept., 18 août.

Power Corp. of Canada: 15 cents; 29 sept., 1er sept.

Standard Trustco Ltd. ord.: 22,5 cents; 16 oct., 12 oct.

Weldwood of Canada Ltd. ord.: 10 cents; 30 sept., 8 sept.

WIC Western International Communications Ltd.: 12,5 cents; 30 sept., 15 sept.

par la Presse CANADIENNE

Dividendes de sociétés déclarés lundi, trimestriels sauf indication contraire.

Bell Canada, 9ème série, priv.: 46,875 cents; payable le 15 sept. aux actionnaires inscrits le 15 août.

Buncor Inc., série A, priv.: 45,3125 cents; 30 sept., 1er sept.

Domtar Inc., ord.: 12,5 cents; 15 sept., 15 août.

ICG Utilities (Ontario) Ltd. \$2,60 priv.: 65 cents; 1er sept., 18 août.

Ipsco Inc., ord.: 12 cents; 29 sept., 8 sept.

Kerr Addison Mines Ltd., ord.: 15 cents; 4 sept., 24 août.

Mobile Corp., ord.: 15 cents; 15 sept., 15 août.

65 cents US; 11 sept., 31 août.

New Brunswick Telephone Co. Ltd. \$1,37; 35 cents; 15 sept., 18 août.

Power Corp. of Canada: 15 cents; 29 sept., 1er sept.

Standard Trustco Ltd. ord.: 22,5 cents; 16 oct., 12 oct.

Weldwood of Canada Ltd. ord.: 10 cents; 30 sept., 8 sept.

WIC Western International Communications Ltd.: 12,5 cents; 30 sept., 15 sept.

par la Presse CANADIENNE

Dividendes de sociétés déclarés lundi, trimestriels sauf indication contraire.

Bell Canada, 9ème série, priv.: 46,875 cents; payable le 15 sept. aux actionnaires inscrits le 15 août.

Buncor Inc., série A, priv.: 45,3125 cents; 30 sept., 1er sept.

Domtar Inc., ord.: 12,5 cents; 15 sept., 15 août.

ICG Utilities (Ontario) Ltd. \$2,60 priv.: 65 cents; 1er sept., 18 août.

Ipsco Inc., ord.: 12 cents; 29 sept., 8 sept.

Kerr Addison Mines Ltd., ord.: 15 cents; 4 sept., 24 août.

Mobile Corp., ord.: 15 cents; 15 sept., 15 août.

par la Presse CANADIENNE

Dividendes de sociétés déclarés lundi, trimestriels sauf indication contraire.

Bell Canada, 9ème série, priv.: 46,875 cents; payable le 15 sept. aux actionnaires inscrits le 15 août.

Buncor Inc., série A, priv.: 45,3125 cents; 30 sept., 1er sept.

Domtar Inc., ord.: 12,5 cents; 15 sept., 15 août.

ICG Utilities (Ontario) Ltd. \$2,60 priv.: 65 cents; 1er sept., 18 août.

Ipsco Inc., ord.: 12 cents; 29 sept., 8 sept.

Kerr Addison Mines Ltd., ord.: 15 cents; 4 sept., 24 août.

Mobile Corp., ord.: 15 cents; 15 sept., 15 août.

Nous pouvons vous aider...

À titre de représentants du groupe Investors, nous sommes en mesure de vous aider à bâtir et à respecter un programme financier personnel.

TABLEAUX BOURSIERS

MONTREAL

MONTREAL (PC) — Les titres en hausse étaient plus nombreux que ceux en baisse, lundi à la Bourse de Montréal et l'indice général a clôturé la séance sur un gain de 67 centimes de point à 2,022.05. En tout, 6,063,787 actions ont changé de main.

Les forestières ont gagné 40.20 à 3011.07, les minières 15.97 à 1999.53, les bancaires 6.06 à 2075.55 et les pétrolières 5.91 à 1675.61. Par contre, les services publics ont cédé 5.34 à 1634.91 et les industrielles 2.62 à 1,701.74.

L'industrielle Canadian Pacific, en hausse de 3-4 à \$27.78 s'est traitée à 745.154 exemplaires. La minière Louvum Lac a monté de 1-4 à \$7.18 et 132,882 actions ont circulé dans le marché.

Parmi d'autres valeurs qui ont retenu l'attention, Banque de Montréal a gagné 1-2 à \$35.18, Power Corp 3-8 à \$16.34 et Nova Co. Alta 1-2 à \$10.12.

Laidlaw Transport B a perdu 1-8 à \$19.34 et Bombardier B 1-4 à \$15.12.

Sur un total de 491 titres mis en jeu 179 étaient gagnants, 155 perdants et 157 inchangés.

***** A a B *****					***** S s S				
-------------------	--	--	--	--	---	--	--	--	--